

SNTRS Informations

CGT

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique -

Imprimé par AJC BP4 91750 CHAMPCUEIL — Périodicité : autre - C.P. n°0904S05391 —

Directeur de Publication : Jean OMNÈS — 7, rue G.Môquet 94801 VILLEJUIF

Tél. 0149 58 35 85 — Télécopie 01 49 5835 33 — Courrier Electronique : sntrs-cgt- ch@vjf.cnrs.fr

N°7

30 octobre 2001

7 fcs.

Bulletin élaboré par le Bureau du Secteur Chercheurs du SNTRS-CGT.

Spécial Chercheurs

Syndicalisme Recherche

Le bureau du secteur chercheurs du SNTRS-CGT : Jean-Michel Biquard, Janine Cohen, Françoise Courtin, Michel Gruselle, Bernard Krust, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, Martine Pomerance, Laurent Tassan-Got, Annie Thébaud-Mony, Patrick Thonneau.

SOMMAIRE

: Pages : 1-2 Editio : Le budget civil de la recherche 2002 : recul ou stagnation avec un puissant redéploiement. Pages 2-3 : Les élections au Conseil de Département du CNRS : résultats Pages 3-5 : Oui aux OGM utiles et contrôlés Page 5-6 : Le programme avenir : précariser pour mieux piloter. Pages 6-7 : La situation de la recherche française est alarmante. Pages 7-8 : Les enjeux de la contractualisation avec l'université. Pages : 8-9 Le magazine « La Recherche » porte parole du pouvoir. Pages 9-11 : baisse d'attractivité des carrières de chercheurs et d'enseignants-chercheurs : une tentative d'explication. Pages : 11-12 : Tribune libre : L'évaluation des chercheurs par les enseignants-chercheurs

EDITO

LE BUDGET CIVIL DE LA RECHERCHE 2002 / REcul OU STAGNATION AVEC UN PUISSANT REDEPLOIEMENT

Le gouvernement a décidé une croissance de 2,2% pour le budget de la Recherche Publique soit à peu près l'inflation prévue pour 2002. Cette stagnation maintient les moyens de la Recherche Publique à 83% des moyens dont elle disposait en 1993 ! Ainsi depuis 8 ans la recherche française tend à reculer malgré les déclarations contraires des gouvernements successifs. Tous les indices, toutes les enquêtes montrent que depuis 1995 l'effort français de recherche est celui qui a le plus reculé parmi les pays de l'Union Européenne. Cela est vrai pour les personnels en dehors des secteurs

prioritaires. Au CNRS les effectifs chercheurs + ITA sont plus bas qu'en 1993 et les effectifs statutaires vont encore reculer en 2002 malgré les 140 créations d'emplois (120 ITA et 20 chercheurs) car près d'un tiers des postes vont servir à l'accueil d'enseignants-chercheurs mais aussi à beaucoup de personnels sur CDD. Les inscriptions en thèse sont nettement plus basses qu'il y a 8 ans. Le nombre des allocations de recherches est aussi plus bas qu'il y a 8 ans. La rémunération des allocataires est toujours aussi peu attractive. Les 5,5% d'augmentation au 1^{er} janvier 2002 sont une

provocation compte tenu du niveau 2001. Pour masquer ce scandale, les allocataires seront tous progressivement obligés de faire un monitorat. Ainsi en travaillant plus, ils percevront une rémunération de 10.000 Francs bruts (avec le monitorat). Le nombre de précaires ne diminue pas et les carrières des statutaires sont toujours aussi peu motivantes. Finalement, contrairement aux déclarations mensongères du Ministre de la Recherche, il n'y a aucun effort pour attirer les jeunes. Les embauches augmentent simplement parce que les départs en retraites sont importants. La recherche universitaire connaît une croissance plus importante depuis plusieurs années. Ses moyens ne sont plus négligeables mais encore très loin des besoins.

Le point nouveau en 2002 est l'accélération du redéploiement entre les disciplines. Deux groupes de disciplines sont en forte progression : les Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication et une partie des Sciences de la Vie (génomique, post génomique et les maladies transmissibles prions, sida, paludisme). Cela se constate pour les départements correspondants du CNRS. Et pour les EPST correspondants à ces priorités : INSERM et INRA pour les sciences du vivant, INRIA pour les STIC. L'effort sur les secteurs prioritaires se fait au détriment des toutes les autres disciplines contrairement aux mensonges

du ministre. Les effectifs chercheurs et ITA statutaires vont baisser au CNRS en Sciences Physiques et Mathématiques, Physique Nucléaire et Corpusculaire, Sciences de l'Ingénieur, Chimie, Sciences de l'Univers et surtout en Sciences de l'Homme et de la Société qui vont perdre près de 100 postes chercheurs statutaires ! La situation sera similaire pour les postes ITA. Pourtant les besoins de recherche ne diminuent pas dans ces domaines. C'est un coup très grave.

Le SNTRS-CGT dénonce cette politique et exige qu'un nombre suffisant de postes soient débloqués avant que le Budget Civil de la Recherche soit définitivement adopté. Et n'oublions pas que c'est avec ces moyens que va devoir être appliquée la réduction du temps de travail. Le gouvernement se moque des chercheurs et des ITA. Le Fonds National de la Science (FNS) et le Fonds pour la Recherche Technologique (FRT) directement pilotés par le Ministère atteignent chacun 1 milliard de francs (soit à eux deux presque l'équivalent des crédits de paiements du CNRS) et vont accompagner le redéploiement en faveur des STIC et d'une partie des Sciences de la Vie. Il paraît qu'il y a un gouvernement de gauche !

Michel Pierre

Secrétaire général adjoint du SNTRS-CGT

Les élections au Conseil Scientifique des Départements du CNRS : Un résultat très encourageant pour les chercheurs du SNTRS-CGT

Le renouvellement des instances commencé au début de l'année par les élections au Conseil d'Administration et au Conseil Scientifique s'est terminé par les élections au Conseil Scientifique de Départements. Les listes chercheurs SNTRS-CGT étaient présentées dans 5 départements dans le collège des chargés de recherche (B) et trois départements dans le collège des Directeurs (A). Tout d'abord, notons la faible participation électorale (< à 40%) ce qui confirme la tendance notée lors des précédents scrutins. Notre syndicat réalise un bon score dans le collège B, avec l'élection en sciences de la vie de Annick Jacq (15,75%). Dans les autres départements les scores varient de 8 à 15%. Dans le collège A les scores sont entre 5 et 11%. Ces résultats confirment l'implantation progressive de la CGT dans les corps de chercheurs, et montrent le soutien des chercheurs aux objectifs de notre syndicat, lutte effective contre les orientations de la politique gouvernementale (emplois précaires, chercheurs devant faire du business autant que de la science etc... et pour obtenir un autre avenir pour la recherche publique (développer les connaissances, répondre aux besoins de la société).

Jean-Michel BIQUARD

TABLEAU DES RESULTATS

Collège Chercheurs B

Département	Inscrits	Votants	B.N.	Expr.	SNTRS	SNCS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	Indépendants
SPM	2841	848	29,85%	33	815	65	7,98%	519	63,68%	231	28,34%
SPI	1400	519	37,07%	19	500			275	55,00%	225	45,00%
STIC	2321	660	28,44%	21	639	76	11,89%	290	45,38%	221	34,59%
PNC	427	161	37,70%	2	159			83	52,20%	76	47,80%
SDU	1464	574	39,21%	23	551			328	59,53%	223	40,47%
CHIMIE	2695	1061	39,37%	48	1013	117	11,55%	440	43,44%	251	24,78%
SC.VIE	3675	1349	36,71%	35	1314	207	15,75%	589	44,82%	335	25,49%
SHS	4874	1523	31,25%	30	1493	226	15,14%	616	41,26%	467	31,28%
TOTAUX	19697	6695	33,99%	211	6484	691	10,66%	3140	48,43%	2029	31,29%

Collège Chercheurs A

Département	Inscrits	Votants	B.N.	Expr.	SNTRS	SNCS	SGEN	SNIRS	FO	SNPTES	Indépendants
SPM	2236	942	42,13%	26	916			502	54,80%	288	31,44%
SPI	884	383	43,33%	46	337			337	100,00%		
STIC	1195	521	43,60%	17	504			231	45,83%	273	54,17%
PNC	331	175	52,87%	3	172			63	36,63%	109	63,37%
SDU	1139	523	45,92%	22	501			208	41,52%	293	58,48%
CHIMIE	1795	982	54,71%	23	959	77	8,03%	308	32,12%	316	32,95%
SC.VIE	2225	998	44,85%	17	981	80	8,15%	492	50,15%	261	26,61%
SHS	3385	1203	35,54%	14	1189	123	10,34%	420	35,32%	427	35,91%
TOTAUX	13190	5727	43,42%	168	5559	280	5,04%	2561	46,07%	1967	35,38%

Oui aux OGM utiles et contrôlés !

En 1973, l'utilisation d'enzymes (enzyme de restriction, ligase) découvertes peu de temps auparavant a permis de découper le génome en des endroits précis et de recoller les fragments produits quelle que soit l'origine du génome (animale, végétale, bactérienne). Avec ce système il devenait possible de construire des gènes chimères en s'affranchissant complètement de la barrière d'espèce et en les réintroduisant dans des bactéries, ou dans des cellules animales ou végétales, de créer des organismes génétiquement modifiés. Les scientifiques face au potentiel considérable de ce qui allait s'appeler le génie génétique, décidèrent en 1975 au congrès d'Asilomar d'édicter des règles de sécurité et de contrôle afin de ne pas faire courir de risque aux expérimentateurs et par voie de dissémination à la population et à l'environnement. Depuis toutes sortes d'OGM ont été créés. La levure, le vert plat, la drosophile, la souris sont les espèces de choix pour la compréhension du rôle des gènes lors du développement et des processus pathologiques. Outils permettant d'approfondir la connaissance du vivant, les OGM ont tout naturellement été utilisés à des finalités d'application. Au service de la médecine, les OGM

produisent des molécules à usages thérapeutiques exemptes de toute contamination par des facteurs humains et d'une plus grande efficacité que les molécules purifiées jusqu'alors. L'insuline humaine produite d'OGM ne produit aucune réaction immunitaire contrairement à l'insuline de porc qui reconnue comme étrangère est rapidement dégradée, les facteurs de coagulation produits par génie génétique ne sont plus responsables des contaminations par les virus du sida ou de l'hépatite. Les levures et les cellules animales ayant des propriétés de synthèse plus sophistiquées que les bactéries ont pris le relais de ces dernières pour produire des molécules médicaments. Actuellement, plus de 250 de ces molécules sont en cours d'évaluation.

Après avoir rencontré beaucoup de difficultés, la transgénèse des animaux d'élevage est devenue une réalité scientifique et économique. Les améliorations recherchées portent sur la vitesse de croissance, la modification de la composition du lait, la résistance à certaines maladies virales, la diminution des propriétés polluantes des déjections de certaines espèces, etc. ...

Comme pour le règne animal, les OGM végétaux ont servi et continuent de servir d'outils à la connaissance des mécanismes régulant le développement et les pathologies. Et c'est tout aussi naturellement que les techniques de transgénèse ont été utilisées pour améliorer les propriétés des plantes cultivées. Ces travaux de transgénèse ont porté sur l'acquisition des propriétés de résistance aux herbicides et aux insecticides, la durée de conservation des fruits et légumes, la diminution du pouvoir allergène de certaines céréales, l'augmentation de la teneur en vitamine, la digestibilité des fourrages, la diminution de la teneur en lignines, dont l'élimination est si polluante dans l'industrie papetière, la production de plantes oléagineuse à la carte suivant les besoins industriels, la production d'amidon modifié afin de mieux répondre à certaines applications industrielles, la production de molécules médicaments telle la lipase gastrique afin de traiter les insuffisances gastriques dont souffrent les malades atteints de mucoviscidose, etc, etc, les applications sont infinies.

Mais un certain nombre d'éléments restreignent l'utilisation des OGM. L'insertion d'un gène étranger se fait au hasard au sein du génome, et peut provoquer l'activation de gènes normalement silencieux ou au contraire l'extinction de gènes normalement exprimés. Ainsi, l'acquisition de propriétés nouvelles dues au gène nouvellement acquis peut être accompagnée de phénomènes indésirables (allergies, toxicité nouvelle ou accrue, perte des propriétés gustatives, modification des interactions avec l'environnement). Ces problèmes concernent essentiellement les végétaux, car le vent, l'eau sont des éléments incontrôlables de dissémination des pollens et des graines. Les risques de dissémination des OGM et de transmission incontrôlée de gènes varient en fonction de l'espèce cultivée et des espèces cultivées autour.

Compte tenu de l'étendue des applications potentielles des végétaux génétiquement modifiés, les grandes compagnies de biotechnologies ont une part prédominante dans la recherche sur ces OGM. Mais les orientations qu'elles impriment à leurs recherches sont essentiellement définies par leurs finalités économiques. Les OGM sont un moyen pour ces firmes d'accroître leur domination du marché agricole. Ainsi, la très grande majorité des

OGM cultivés dans le monde sont résistants à des pesticides. Est ce un hasard quant on sait que les vendeurs d'OGM sont fabricants de pesticides ?

Or, les contrôles actuels sont très insuffisants pour déterminer les risques environnementaux et de santé publique. Les dossiers de demande d'agrément déposés auprès des commissions compétentes apparaissent bien légers: Les descriptions des constructions moléculaires sont très insuffisantes et souvent entachées d'erreurs, pas de séquençage des gènes, et des régions adjacentes après insertion dans le génome, pas d'expérimentation sérieuse pour évaluer la toxicité éventuelle. Aux USA et au Canada on est passé à la production sur de très grandes superficies sans qu'aucune étude sérieuse n'ait été réalisée concernant l'impact sur l'environnement.

Notre pays a le privilège d'être doté d'organismes publics dédiés à la recherche. Tous les gouvernements n'ont eu de cesse de réduire leur autonomie scientifique afin de les assujettir aux stratégies économiques. Le rôle de l'IRD, de l'INRA et du CNRS n'est pas d'être les sous traitants des industriels. Ils doivent au contraire compte tenu de l'importance des problèmes soulevés par les OGM végétaux, développer des programmes (qui pourraient être coordonnés) afin de déterminer les risques des cultures OGM pour l'environnement et la santé publique. Ces enjeux justifient l'autonomie scientifique des établissements publics de recherche à l'égard du pouvoir politique et des intérêts privés. L'Etat doit assumer ses responsabilités. Il faut impérativement que les pouvoirs publics exercent un pouvoir d'expertise à travers notamment les organismes de recherche. Les commissions d'agrément ainsi que leurs méthodes de travail doivent être refondues. La commercialisation des OGM doit aussi être très contrôlée. Les Etats et les organisations internationales doivent créer des procédures d'autorisation et de commercialisation impliquant une évaluation des risques et de l'utilité des OGM. La traçabilité des produits est impérative.

Les OGM végétaux ne concernent pas seulement les pays économiquement développés. Dans son rapport annuel, rendu public le 10 juillet, le Programme des Nations Unies pour le Développement recommande l'emploi des biotechnologies pour le développement de l'agriculture dans les régions défavorisées. Mais

pour ces pays non solvables, qui d'autre que les institutions de recherche publique peut mieux développer les recherches sur les OGM utiles à leur développement.

Face à cette nécessité de développer la recherche, en particulier en matière de sécurité et en matière d'impacts, nous ne pouvons que condamner les prises de positions qui relèvent d'un intégrisme anti-OGM, les actions telles que les arrachages de cultures expérimentales, celles qui s'attaquent aux laboratoires ou qui s'en prennent à la recherche en général. Les organisations, qui sous prétexte du principe de précaution, mènent ce type d'action et s'attaquent à la recherche développent souvent des arguments qui favorisent l'obscurantisme. Leurs discours les amènent, sous couvert de s'opposer aux stratégies des multinationales, à exonérer l'Etat et le gouvernement de leur responsabilité dans l'organisation et la structuration de la recherche. Qui pilote la recherche ? Qui marginalise les instances des organismes de recherche dans la définition des orientations scientifiques ? Qui oblige les laboratoires à recourir aux financements industriels par l'insuffisance de leur dotation ? Sinon le ministère de la recherche et les directions d'organisme. Les différents gouvernements n'ont eu de cesse de réduire l'autonomie des organismes de recherche et l'autonomie des chercheurs à l'égard du pouvoir politique et des stratégies d'entreprises. Qui décide de la composition et des prérogatives des commissions d'agrément, sinon le gouvernement.

Face à ces enjeux, les organismes de recherche et les entreprises françaises doivent non seulement être présents sur ce terrain, mais aussi protéger les résultats de leur recherche par des brevets ou licences. Seuls les organismes génétiquement modifiés par un procédé peuvent être brevetés ou couverts par une licence. Les brevets ne devant

couvrir qu'une période courte. Les organismes vivants existant dans la nature et leurs éléments constitutifs ne doivent pas être brevetés. C'est le cas pour les semences obtenues par sélection qui ne sont pas construites à partir d'un procédé.

En s'attaquant à la recherche les intégristes anti-OGM altèrent les capacités de recherche de notre pays, sans vraiment gêner les multinationales agroalimentaires. En tant que travailleurs scientifiques, nous revendiquons le droit à la recherche, ce droit doit être contrôlé. Si ce droit nous est refusé, ce secteur d'activité sera essentiellement sous la domination des entreprises nord américaines qui pourront à travers leurs OGM, imposer leurs conceptions de développement.

En tant que syndicat des travailleurs scientifiques et résolu à travailler à l'amélioration de la vie des hommes, il est de notre responsabilité d'alimenter le débat sur les OGM, en particulier les OGM agricoles, non seulement en informant sur les dangers possibles, mais également sur les potentialités que représentent les OGM correctement maîtrisés. Il est également du devoir des scientifiques de prendre en compte d'autres types de demandes que celles des multinationales pour imaginer et contribuer à développer des OGM utiles et sans danger.

Le problème n'est donc pas pour ou contre les OGM mais quels OGM et pour quelles finalités et partir de là quelles procédures de contrôle et d'évaluation doivent être mises en place, quelles recherches doivent être menées ? Là est le vrai débat. La santé des hommes et le respect de l'environnement ne passe ni par le libéralisme ni par l'obscurantisme.

Le secteur chercheurs du Sntrs-Cgt

Villejuif le 2 octobre 2001

Le programme Avenir : précariser pour mieux piloter

Pour la deuxième année consécutive le nombre de candidats au concours chercheurs à l'Inserm est en baisse. Des années de précarité aboutissant à un nombre réduit de possibilités de recrutement, donnant lieu à un emploi sous rémunéré avec une carrière peu attractive, n'attirent plus les étudiants. Devant cette situation, particulièrement préoccupante pour l'avenir, le DG de l'Inserm a

conçu le programme Avenir afin de garder les chercheurs non statutaires en leur donnant les moyens de diriger une équipe. C'est une fuite en avant qui ne fait qu'amplifier la crise du recrutement. C'est imposer un deuxième sinon un troisième post-doc avant le recrutement, c'est à dire institutionnaliser l'allongement de la précarité. Cela revient pour la direction à opérer un pré-

recrutement! Comme ce qui est déterminant est le nombre de postes ouverts au concours, Avenir non seulement ne règle rien, mais aggrave la situation puisqu'il renvoie l'embauche à 3 ans ou même 6 ans après le premier post-doc. Il ne peut que renforcer les raisons pour lesquelles les étudiants se détournent de la carrière de chercheur. En outre, le programme Avenir pose toute une série d'autres problèmes.

1°) En reculant autant le recrutement, la direction modifie le sens de l'embauche. Il ne s'agira plus de recruter de jeunes scientifiques, mais des cadres confirmés. Les lauréats d'avenir candidateront en CR1 voire en DR2. Et c'est en bonne logique que le DG propose déjà d'inverser la proportion de recrutement CR2/CR1. Avec le programme Avenir, ne comptez pas être chercheur avant 35 ans !!

2°) Le pré-recrutement sera effectué par un comité ad-hoc (un de plus !), sur les créneaux que la direction voudra développer. Au bout des 3 à 6 ans, lors du recrutement, les Css n'auront plus qu'à entériner les choix scientifiques de la direction. En matière de pilotage, c'est autrement plus efficace que les recrutements par les Intercommissions mis en place par Griscelli !

3°) Le nouveau DG continue la politique de son prédécesseur : développer les équipes au détriment des unités. Le programme Avenir est un moyen puissant de mise en place du système, grâce à la dotation qui est de loin supérieure à la dotation d'une équipe au sein d'une unité, et grâce à l'attribution d'un poste vert et d'une allocation de recherche. En terme de moyen de travail, le message est clair : mieux vaut rester précaire !! Avenir s'articule très bien avec la mise en place des IFR organisés en départements, comme Cochin et Purpan. Les unités ayant disparu au profit des départements structurés en équipes. A Cochin, les effectifs des équipes ne peuvent dépasser 10 personnes, 15 pour le département d'endocrinologie. Au delà, c'est la scissiparité ou dehors ! Les jeunes pousses ne doivent pas faire de

l'ombre au directeur de département et au mandarin directeur de l'IFR. Le gouvernement et la direction de l'Inserm rentrent dans le troisième millénaire en structurant la recherche autour des fœdaux locaux qui vont utiliser le potentiel de recherche du site pour leurs ambitions personnelles!!

C'est une autre organisation de la recherche que la Direction générale et le ministère sont en train de mettre sur pied. La politique scientifique de ces IFR s'élabore au niveau du comité de pilotage ministériel constitué du DG et du président du Conseil d'administration de l'Inserm en association avec le président de l'IFR. Les équipes sont de fait sous la coupe du directeur du directeur de département et du président de l'IFR. Malheur à celles dont le rythme de publications viendrait à décliner et quant à la solidarité entre équipes !!! Ce système est une machine à normaliser. Ceux ou celles qui pour une raison ou pour une autre n'entreraient plus dans les stratégies personnelles du directeur de département et/ou d'IFR seront invités à aller exercer leurs talents ailleurs. Ceci n'est pas une vue de l'esprit. Plusieurs équipes de Cochin, viennent d'en faire l'expérience. Eléments constitutifs des projets de départements, elles viennent de se faire débarquer après les visites d'évaluation des CSS parce qu'entre temps, elles n'étaient plus nécessaires à la finalisation du projet. ! Ah les belles âmes !!

Quel bel avenir que le programme Avenir !! La prolongation de la précarité et pour ceux qui seront recrutés : la Loi de la Jungle des équipes hors unités. Non merci Monsieur Brechot, cet Avenir n'est pas le notre, nous n'en voulons pas. L'avenir de l'Inserm passe par le recrutement jeune, par la revalorisation des carrières, par la démocratie, et l'implication des instances scientifiques dans la définition politique scientifique.

Françoise COURTIN

La situation de la recherche française, est alarmante.

Dans un rapport rendu public le 26 juin, le commissaire européen à la recherche P Buscin souligne la diminution du poids de la recherche de notre pays dans le concert international. Ce rapport confirme les conclusions du rapport de la Cour de comptes et de celui de l'Observatoire des Sciences et des Techniques publiés tous deux en juillet de l'année dernière. Les différents indicateurs utilisés (qui vont jusqu'à l'année 1999) vont dans le même sens. La croissance annuelle du nombre de chercheurs n'est plus que 1,22 %, (moyenne de

l'Union européenne 2,89%), le nombre de doctorants décroît de plus de 7 % par an alors qu'il est en expansion dans les autres pays européens. Le ratio dépense de recherche développement / produit intérieur brut continue de diminuer alors qu'il augmente dans tous les autres pays. Le financement public de la recherche s'érode. Même constat pour les brevets déposés ; la France qui dépose moins de brevets que la moyenne des pays européens, connaît la plus faible croissance en ce domaine. Et ce n'est pas le budget 2002 qui inversera la tendance.

Quel beau bilan ! Voilà à quoi ont abouti des années de politiques de réduction des crédits récurrents des laboratoires, de dessaisissement des instances scientifiques des organismes, de pilotage par des comités d'experts, de pilotage par la « demande sociale » à travers les contrats ministériels, ceux des entreprises et des associations caritatives. Voilà à quoi a abouti la réduction de l'autonomie scientifique des laboratoires. On ne peut pas à la fois développer les connaissances et répondre aux sollicitations des bailleurs de fonds.

L'intégration des EPST dans les universités afin de les transformer en simple agences de moyens, se fait au détriment de la dynamique de recherche. L'administration universitaire ne connaît rien à la recherche et l'université est dépourvue de toute culture de l'évaluation scientifique, condition indispensable à la qualité des recherches. Comme l'université conçoit de plus en plus la recherche comme un moyen d'accroître son autonomie financière, l'intégration des laboratoires des EPST dans la stratégie des universités va encore accroître le recul de la recherche française.

Les EPST ne devant exercer qu'un rôle subalterne dans la structuration de la recherche, c'est en tout logique que les gouvernements n'ont jamais voulu revaloriser les fonctions d'ITA et de chercheurs. Nos niveaux de rémunérations sont parmi les plus bas de la Fonction publique à niveau de qualification équivalent. L'accès aux statuts de chercheur et d'ITA se fait après une longue période de précarité. Nos carrières ne sont pas particulièrement attractives. Régulièrement les gouvernements reprochent aux chercheurs de trop se préoccuper de leurs publications et pas assez de valorisation. Il leur est aussi reproché de ne pas assez vulgariser et surtout de ne pas faire d'enseignement. Comme si cela ne suffisait pas, pour nous rendre encore la tâche plus difficile le gouvernement nous a imposé les marchés, histoire sans doute de nous démotiver encore plus.

Il faut stopper ce déclin de la recherche nationale. Cela passe par des créations de postes, ainsi que par une sérieuse réévaluation de nos rémunérations en rapport avec nos niveaux de qualification, et par des carrières qui valorisent la qualification acquise. Il est impératif de rendre les carrières scientifiques attractives, afin d'éviter un effondrement du recrutement. Agir pour ces revendications c'est préserver l'avenir et défendre les EPST comme éléments centraux du système de recherche.

Geneviève MIQUEL

Les enjeux de la contractualisation avec l'Université

La Conférence des Présidents d'Université (CPU) a livré sa réflexion sur ce que doit être selon elle l'évolution du système universitaire « Texte d'orientation. *Autonomie des universités et responsabilité : pour un service public renouvelé* » (19 avril 2001). L'intégration de plus en plus grande de l'Université dans le monde économique, la professionnalisation des filières, le développement de la recherche et l'accroissement des échanges avec les universités européennes et le développement du pouvoir des régions sont des facteurs qui déterminent les présidents d'université à demander des évolutions structurelles dans l'autonomie de la gestion des universités. Bien

qu'affirmant son attachement au service public de l'enseignement, la CPU affirme que « *Comme les autres services publics, l'enseignement supérieur a un coût pour la nation et n'a donc pas forcément vocation à être entièrement gratuit pour les usagers. Il faut sans doute réfléchir à une responsabilisation des étudiants à travers un lien financier plus fort avec leur établissement, notamment pour les diplômés les plus professionnalisants* » De là à ce que les étudiants soient définis comme des clients comme les ex usagers de la SNCF, d'EDF-GDF, de la RATP, il n'y a pas loin. Si pour le personnel, la CPU demande son maintien dans la Fonction publique

d'Etat, c'est pour demander de le gérer au niveau de chaque université en masse indiciaire globale. La CPU demande une redéfinition des modalités de la contractualisation avec l'Etat, notamment par la définition d'une politique de recherche au niveau de chaque université s'articulant avec les orientations fixées par l'Etat. La CPU demande « la constitution de Conférences régionales permanentes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, obligatoirement consultées sur les grandes orientations de développement (schémas directeurs), ainsi que sur les contrats qui rythment le développement des établissements, contrats quadriennaux et naturellement, contrats de plan Etat Région. Les projets impliquant les questions de développement local devraient être systématiquement négociés et validés au travers de contrat tri-partites impliquant les signatures de l'Etat des régions et des universités. De tels contrats justifient la mise en place, dans chaque établissement, d'un conseil d'orientation stratégique, rassemblant les différents partenaires régionaux (région, départements, communautés de villes et d'agglomérations, partenariat socio-économique et professionnels), instruisant en amont les dossiers de développement local impliquant les universités, et donnant ses avis au Conseil d'Administration, seule instance habilitée à élaborer le projet d'établissement. La participation des organismes de recherche au développement local trouvera naturellement sa place dans de tels contrats, élaborés au sein des conférences régionales. Le développement de relations nouvelles et accrues avec d'autres partenaires que l'Etat est un moyen d'accroître les marges d'autonomie des universités et d'harmoniser leurs projets avec les nécessités de l'aménagement du territoire ». La CPU fait très fort, la recherche passe entièrement par l'Université. Toutes les orientations sont définies par elle dans le cadre de la politique définie par l'Etat. Les EPST sont inexistantes. Tout au plus sont ils invités à participer aux axes tracés en région par les comités de pilotage que sont les Conférences régionales de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. De l'Allègre sans Allègre.. « La valorisation de la recherche doit être fortement encouragée par la mise au point de dispositions fiscales incitatives et réellement novatrices permettant le développement des ressources propres de l'établissement. Les

retombées économiques de la recherche sont naturelles. Négliger les ressources que tout en préservant leur autonomie, les universités peuvent tirer de leurs relations avec le secteur économique serait une erreur. Mieux que quiconque, des universités autonomes, dont les instances jouent leur rôle d'orientation, peuvent utiliser ces ressources nouvelles au bénéfice du public le plus large. La mise en œuvre de moyens en personnels compétents spécialisés pour la formation continue et pour la recherche contractuelle est indispensable. ... Les établissements doivent être sensibilisés à la nécessité de facturer leurs prestations commerciales au coût réel. L'octroi de crédits d'impôts aux entreprises qui aident financièrement le développement de l'université peut être une mesure stimulante ». C'est clair, la recherche n'intéresse l'université que comme source de revenus permettant l'autofinancement. Avec de telles conceptions, les scientifiques dont les laboratoires sont liés à l'université ont du mouron à se faire. Les enjeux sont considérables. Jusqu'à maintenant les EPST avaient délaissé la structuration de la recherche en région. Ils ont ainsi laissé le champ libre aux universités. Les propositions de la CPU si les EPST ne sont pas représentés dans les Conférences régionales (dont la composition reste à définir) permettent de déposséder ces EPST de la définition des stratégies de recherche. La place que la CPU veut donner aux autorités locales dans les Comités de pilotages régionaux laisse craindre que l'on y fera peu de science, et que l'on y favorisera plutôt l'ego des notables locaux (cf le physiopôle du val de marne) ou les intérêts très étroits d'industriels. Les scientifiques et leurs organisations syndicales ne peuvent laisser le terrain libre à ceux qui mettent en œuvre les orientations d'Allègre. Les EPST doivent impérativement être représentés es qualité dans ces structures ainsi que par un représentant du CSCRI pour l'Inserm et du CSR pour le Cnrs. Ce qui permettra de réactiver au Cnrs les CSR en sommeil depuis longtemps. Il est évident que les recherches menées par les laboratoires des EPST dans le cadre de ces structures devront être évalués nationalement par les structures d'évaluation dont relèvent ces laboratoires (section du comité national, Cns).

Michel GRUSELLE

Le magazine « La Recherche » : porte parole du pouvoir

Dans le numéro de juin, Olivier Postel-Vinay, le directeur de la rédaction de « La Recherche » non content de se livrer à une attaque en règle contre le statut de fonctionnaire en rajoute en prônant la déréglementation complète du marché du travail dans la recherche au nom de la modernité. Ce petit monsieur reproche au système de recherche français « *bloqué dans le glacié de la fonctionnarisation* » de ne pas mettre en place les « tenure track » développés par l'Espagne et l'Allemagne. C'est à dire de créer des emplois de post doc de 4 ans pour les post doc français installés à l'étranger depuis plusieurs années. Tiens, c'est ce qu'Allègre voulait mettre en place dans les EPST ! Monsieur Postel Vinay vous qui gravitez dans les couloirs feutrés des cabinets ministériels, très loin du quotidien de ceux qui font la recherche, sachez que ce que veulent les précaires qui galèrent à l'étranger c'est non pas retrouver un énième emploi de post-doc, mais un poste stable de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Mener une activité de recherche et assurer son existence matérielle seraient incompatibles ? De quels revenus disposez vous, Monsieur Postel Vinay pour raisonner ainsi ? A aucun moment dans votre billet, vous ne vous posez la question du devenir de ces post-doc après leur 4 ans, en effet cela serait incongru et affaiblirait quelque peu le raisonnement. Comme les emploi-jeunes, ils iront pointer à l'ANPE, à moins que magnifiés par l'esprit d'entreprise ils participent à la création d'une start up ! Quelle perspective radieuse que vous nous tracez là : Une vie de recherche suspendue aux contrats ! ! condition indispensable à la fécondité intellectuelle. Et, pour repolariser les neurones de tous ceux qui sont encroutés dans des positions statutaires, rien de tel qu'une rémunération au mérite, enfin pour les « has been » c'est à dire ceux qui ne veulent pas se mouler dans la pensée dominante, dont les indices d'impact sont insuffisants, dont le nombre de contrat est inférieur à la moyenne, dont le ratio nombre de publications/crédits alloués est déclinant, ils se verront proposés des « salaires de départ » négociés au cas par cas. Et pour que ce système fonctionne, les structures de recherche se doivent d'être en compétition.

Jamais « La Recherche » n'était allé aussi loin dans le prosélytisme pour la déréglementation. Quel mépris pour les hommes et les femmes qui font la recherche, Postel-Vinay le héraut d'Allègre dont il ose regretter le départ, les réduit à l'état de mouchoirs jetables après usage. Le bilan scientifique des EPST depuis 1981 ne plaide pas en faveur de l'idée que la stabilité de l'emploi, est génératrice de rouille intellectuelle. Sous couvert de modernité le discours de la Recherche sent la naphthaline. Ce n'est qu'une resucée de tous les poncifs énoncés depuis plus de 20 ans contre le Statut de fonctionnaire par tous ceux qui veulent assujettir la recherche aux finalités définies par le pouvoir politique et par ceux qui gravitent autour. En se faisant le zélé du salaire au mérite (autrefois appelé prime de paillardise dans l'industrie) Postel-Vinay déconnecte le salaire de la qualification et réintroduit le mandarinat avec ses rapports de soumission féodale (bonjour la modernité !). Si A Seillière le président du Medef a besoin d'un conseiller en matière de recherche qu'il s'adresse à la rédaction de « La Recherche » elle fourmille de personnes idoines. Ainsi, dans le même numéro, Ph Lazar que l'on ne présente pas est interrogé par un certain Mathieu Nowak. Ce dernier lui a servi tous les lieux communs : 1°) le risque de recruter de jeunes chercheurs sans qu'ils aient fait leur preuve (manifestement il n'a jamais mis les pieds dans un laboratoire, quand un chercheur se présente au recrutement il a déjà fait ses preuves, les listes de publications des candidats au concours en font foi 2°) Le statut de fonctionnaire s'oppose à une évaluation efficace (depuis 20 ans les chercheurs des EPST parce que fonctionnaires ne seraient pas évalués efficacement, heureusement les journalistes de « La Recherche » sont là pour s'en rendre compte » ! ! 3°) Des chercheurs à vie est ce vraiment raisonnable (des journalistes à vie est ce vraiment raisonnable ?) 4°) Le statut de fonctionnaire fait que les 3/4 du budget des EPST vont dans les salaires. Pourtant à qualification équivalente les personnels de recherche sont les plus mal rémunérés de la Fonction publique.

Quand la bêtise se mêle au discours réactionnaire, il n'y a plus de borne ! A chaque fois qu'il écrit, O Postel-Vinay « mange » du chercheur. A-t-il sa place à la tête de « La recherche » ? Nous pouvons légitimement nous poser cette question. A moins qu'il ne soit qu'une marionnette actionnée par les représentants du pouvoir ou des lobbies mandarinaux ? Dans tous les cas, il faut du changement dans ce magazine.

Gilles MERCIER

BAISSE D'ATTRACTIVITE DES CARRIERES DE CHERCHEURS ET D'ENSEIGNANT- CHERCHEURS : UNE TENTATIVE D'EXPLICATION

Une désaffection vis à vis des métiers de chercheurs et d'enseignants-chercheurs a commencé à se manifester. Cette désaffection pourrait devenir problématique dans quelques années, lorsqu'il s'agira de combler les départs massifs à la retraite qui vont toucher les grands organismes publics de recherche ainsi que les universités. Quels sont les facteurs susceptibles d'expliquer ce début de désaffection ?

Un premier facteur, bien connu, réside dans la faiblesse des rémunérations offertes. En dépit du niveau très élevé de qualification, chercheurs et enseignants-chercheurs se voient offrir un niveau de rémunération qui correspond souvent, dans le privé, à un niveau de technicien supérieur ou au mieux de cadre moyen. Ce facteur pèse, et pèsera de plus en plus s'il n'y est porté remède, sur l'attractivité des métiers de la recherche publique.

Mais il est un autre facteur d'explication, qui, à la différence du précédent, est parfois un peu oublié. Il s'agit des conditions détestables d'entrée dans le métier.

Tandis qu'il voit ses camarades munis d'un DESS ou d'un diplôme de grande école commencer une carrière prometteuse, le postulant au métier de chercheur ou d'enseignant-chercheur va pour sa part plonger dans un état de précarité qui durera de nombreuses années, avec un enchaînement d'allocation et de contrats (ATER, Post-doc), enchaînement, qui, de surcroît, n'a rien de systématique, ce qui est d'autant plus insécurisant. En effet, tout au long de ce parcours à l'issue duquel le nombre de postes offerts est le plus souvent scandaleusement insuffisant, les éliminations vont bon train : tel n'obtiendra pas de poste d'ATER, par exemple, ou bien seulement un an, puis ne sera pas renouvelé ; tel autre, à qui le directeur de thèse a fait croire que son recrutement se passerait sans problème, n'obtiendra absolument rien à l'arrivée ; etc....

Bref, le jeune postulant, qui d'ailleurs devient de moins en moins jeune au fur et à mesure qu'il progresse dans son parcours de précarité, s'aperçoit chemin faisant qu'en fait de parcours initiatique à la recherche, il s'agit aussi d'un jeu de massacre aux règles plutôt opaques. Opaques, parce que le postulant découvre très vite un système clientéliste où l'effort, le mérite et le talent, sont loin d'être les seuls critères d'appréciation et de recrutement : L'entregent, l'influence du clan ou de la chapelle à laquelle appartient le directeur de thèse, s'avèrent des critères au moins aussi importants que la qualité intrinsèque d'une thèse (ce phénomène est souvent beaucoup plus accentué, parfois jusqu'à la caricature, dans le système universitaire du fait du localisme des recrutements, ce qui amène certains à choisir avant tout un directeur de thèse réputé influent, bien plus que tel ou tel sujet de thèse).

En outre, durant leur parcours de précarité, le système exploite souvent les thésards, qui ne sont guère en position d'opposer une résistance individuelle. On a vu ainsi des ATER contraints de corriger des examens de septembre alors que leur contrat avait expiré fin août, voire de corriger des examens finaux correspondant à des enseignements dans lesquels ils n'étaient jamais intervenus ; d'autres se sont vus imposer un dépassement – non-rémunéré ! – des 96 heures d'enseignement qui constituent pourtant le maximum légal pour les ATER ; sans compter quelques thésards dans les labos qui sont parfois utilisés bien plus comme ITA, comme technicien, que véritablement comme chercheur en formation.

Quant à ceux qui se font brutalement éjecter en fin de parcours - alors qu'ils ont parfois déjà plus de 30 ans ! -, on n'hésite nullement à leur proposer dans les universités des emplois « jeunes docteurs » payés un smic et demi, de sorte que l'université contribue sans vergogne à dévaloriser elle-même les diplômes qu'elle décerne...

Mais cette situation – clientélisme, opacité, manque de postes, et par conséquent, caractère

particulièrement aléatoire et insécurisant du recrutement – est-elle vraiment nouvelle ? Et à ce titre, peut-elle contribuer à expliquer le début de désaffection qui entoure les carrières de chercheurs et d'enseignants-chercheurs ?

La situation assez détestable qui prévaut n'est certes pas nouvelle, du moins depuis que les postes se sont raréfiés. Mais ce qui est probablement nouveau, c'est la connaissance et la conscience croissante de cette situation de la part de ceux qui commencent une thèse. Car ils ont vu certains de leurs camarades un peu plus âgés qu'eux se faire « liquider » lors des recrutements : qui, à la suite d'un affrontement de clans entre titulaires dont ils sont devenus à leur corps défendant les enjeux puis les victimes, qui, à la suite d'une duperie (assez courante) qui consiste à utiliser les thésards comme « petites mains » de l'enseignement ou de la recherche sans qu'aucun titulaire n'ait jamais envisagé sérieusement d'appuyer leur recrutement, etc...

Le ressentiment légitime de ceux qui se sont fait éliminer du système trouve désormais à s'exprimer – et là est probablement le phénomène véritablement nouveau – auprès de ceux qui ont quelques années de moins et qui sont à l'entrée du parcours de précarité, car les « éliminés » n'ont plus aucun complexe, plus aucune culpabilité à cet égard, du fait du manque de légitimité, à leurs yeux, du système de recrutement. Les entrants en thèse s'en trouvent de ce fait de plus en plus avertis. Et l'on comprend mieux alors que certains étudiants brillants considèrent qu'un DESS coté, ou bien

l'entrée par concours dans une grande école, s'avère préférable, par les perspectives offertes, à l'entrée dans un parcours de précarité à l'issue incertaine.

En France, le recrutement dans la recherche publique (universités et grands organismes de recherche) présente une singularité au regard du recrutement des cadres moyens et des cadres supérieurs de la fonction publique d'Etat. Les cadres de la fonction publique sont en effet recrutés à titre de fonctionnaires : ils passent un concours (avec des épreuves écrites anonymes), accèdent ainsi à une école en étant fonctionnaires-stagiaires, puis sont nommés sur un poste à titre de fonctionnaire, poste qui leur permet en 2 ou 3 ans de devenir véritablement spécialiste dans leurs domaines. La situation dans la Recherche Publique est quelque peu différente puisque avec la thèse les laboratoires de l'Enseignement Supérieur et des EPST ne forment pas que les futurs chercheurs et enseignants-chercheurs, ils forment des personnes qui vont travailler dans d'autres services et des entreprises. Il n'est sans doute pas juste de décider avant la thèse qui restera dans la Fonction Publique ou qui ira dans les entreprises ou d'autres services. La question est donc de recruter juste après la thèse, ce qui est aujourd'hui très rare. C'est pourquoi nous proposons que le financement public se prolonge deux ans après la thèse sous condition que les jeunes docteurs se présentent aux concours de recrutement.

Jean-Didier ZANOS

TRIBUNE LIBRE

L'évaluation des chercheurs par les enseignants-chercheurs !!!

L'évaluation des chercheurs par les enseignants-chercheurs constitue une singularité. Le fait que les enseignants chercheurs aient une activité de recherche ne peut constituer un argument suffisant. Nos autorités de tutelles en plus de notre activité de recherche nous poussent à faire de la valorisation, et de l'enseignement. Nous devrions devenir des

chercheurs-industriels-enseignants évalués notamment par des enseignants-chercheurs qui n'ont de compte à rendre à quiconque sur leur activité d'enseignement et de recherche, (sauf lors d'une demande de promotion et uniquement sur leur activité de recherche). L'expérience des commissions montre que bon nombre

d'enseignants-chercheurs ne sont pas particulièrement tendres lors de l'évaluation des chercheurs. Ils sont particulièrement enclins à mettre en avant les critères d'évaluation que les directions veulent imposer (finalisation du sujet, charge d'enseignement...). Cette situation équivaut de fait à une subordination d'une catégorie salariale par une autre. L'évaluation est un facteur déterminant d'efficacité sociale. L'absence d'évaluation permet l'établissement du pouvoir mandarinal, c'est à dire du rôle déterminant de celui qui dans la hiérarchie occupe la position la plus élevée dans la carrière des subordonnés. Ce mode de fonctionnement est particulièrement prégnant dans l'Université médicale. Il est singulier que à l'aube du 21^{ème} siècle, c'est ce mode de fonctionnement que le gouvernement veut nous imposer au nom de la modernité et de l'efficacité !!! Comment l'Université peut elle prétendre à l'excellence de sa recherche sans évaluer l'activité de recherche de ses enseignants-chercheurs. Au nom de quelles nécessités la pression sociale via

l'évaluation devrait elle s'exercer uniquement sur les seuls chercheurs ?

Si en l'Etat actuel la présence des enseignants chercheurs ne se justifie pas dans les Commissions scientifiques des EPST pour l'évaluation régulière des chercheurs, il en va différemment pour le recrutement des chercheurs et l'évaluation des structures de recherche. Ceci n'est nullement contradictoire. Les chercheurs ne couvrent pas l'ensemble des disciplines et les EPST doivent se préserver de l'auto-évaluation.

Ceci implique l'existence de deux instances d'évaluation : l'une pour le suivi de l'activité et la promotion des chercheurs, l'autre pour la création des laboratoires et le suivi de leur activité. Cependant, on pourrait envisager que le système actuel des commissions puisse rester en l'état, si est mis en place un système d'évaluation régulière de l'activité de recherche des enseignants-chercheurs dans lequel les chercheurs seront représentés.

Gilles MERCIER

ADMINISTRATIFS

CHERCHEURS

INGENIEURS

TECHNICIENS

THESARDS

REJOIGNEZ UN SYNDICAT

Intercatégoriel

Indépendant

Démocratique

Unitaire

J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T

NOM :

Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo ou service :

Tél.:

Fax:

Courrier Electronique :

SNTRS-CGT : 7, rue Guy Môquet - Tél. : 01 49 58 35 85 - Fax : 01 49 58 35 33 - Mèl : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr